

Projet de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Ados

Année 2017

Contacts : 06 83 22 88 29 / 06 03 23 86 04

Mail : jeunesse@provenceverdon.fr

Sommaire

| | | |
|--|--|----|
| I. | Présentation générale | 3 |
| A. | Organigramme du Service Jeunesse | 3 |
| B. | Présentation du document | 3 |
| II. | Objectifs | 4 |
| A. | Les objectifs éducatifs du Service Jeunesse | 4 |
| B. | Les objectifs généraux des Accueils de Loisirs Ados | 4 |
| C. | Les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs | 4 |
| III. | Descriptif du fonctionnement..... | 5 |
| A. | Les périodes et dates de fonctionnement | 5 |
| B. | La communication | 5 |
| C. | Modalités d'inscription | 5 |
| D. | Les animations | 6 |
| E. | Moyens | 7 |
| 1. | Les locaux et équipements utilisés | 7 |
| 2. | Les partenaires financiers et institutionnels | 7 |
| 3. | Le matériel..... | 7 |
| F. | Assurance | 7 |
| G. | Responsabilité | 7 |
| IV. | Le public..... | 8 |
| A. | Les 11-15 ans – Le cap dit de la « préadolescence » | 8 |
| B. | Les 15-17 ans – Le cap dit de l' « adolescence » | 9 |
| C. | L'intergénérationnel | 9 |
| 1. | Avec les 6-11 ans | 9 |
| 2. | Avec les 17 ans et plus..... | 9 |
| 3. | Avec les adultes et personnes âgées..... | 10 |
| D. | L'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps | 10 |
| 1. | Premier temps : Avant l'accueil..... | 10 |
| 2. | Deuxième temps : Pendant l'accueil | 10 |
| 3. | Troisième temps : Après l'accueil..... | 11 |
| V. | Vers un fonctionnement plus Vert | 11 |
| VI. | Sécurité, hygiène et santé | 11 |
| VII. | La pédagogie appliquée et le rôle de l'équipe éducative | 12 |
| A. | La pédagogie appliquée par les Accueils de loisirs | 12 |
| B. | Le rôle de l'animateur | 12 |
| C. | Le rôle du directeur/animateur | 13 |
| VIII. | L'évaluation des accueils de loisirs | 13 |
| ANNEXE | | 14 |
| Pour information : la charte d'engagement de la vie collective | | 14 |

I. Présentation générale

Le service jeunesse du Pôle Petite Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV) organise en gestion directe un accueil de loisirs ados pour les jeunes âgés de 11 à 17 ans.

Le territoire de la CCPV regroupe 15 communes autour des bourgs centres de Barjols et de Rians et compte environ 21 232 habitants. La Population des 11-17 ans est d'environ 1800 individus (source INSEE 2011).

La création de cet accueil de loisirs ados découle de plusieurs études et réflexions menées sur le territoire au niveau de la jeunesse. Il en ressort, entre autres, un déficit de services en direction des adolescents là où malheureusement ce public « jeune » en a le plus besoin. En effet, l'offre en direction de ce public reste faible avec un manque d'actions favorisant la participation active des jeunes et aussi des pré-adolescents, qui dès l'entrée au collège, se désintéressent de l'Accueil de loisirs enfants (3-12 ans).

Face à cela, la Communauté de communes a souhaité expérimenter des formes d'accueils qui puissent répondre à une demande et aux besoins de ce public adolescent.

L'Accueil de Loisirs Ados est déclaré en tant qu'accueils collectifs de mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var sous le N° organisateur : 083ORG0642.

Son siège administratif est situé au siège de la Communauté de Communes à Varages – Avenue de la Foux (en face la faïencerie). Tél. 04 94 69 18 47

A. Equipe pédagogique de l'Accueil de loisirs

RIZZO Emilie
Directrice de l'Accueils de loisirs Ados
Diplômée BPJEPS Loisirs Tous publics

BOIREAUD Baptiste
Directeur Adjoint - Animateur
Diplômés BPJEPS Loisirs Tous publics

Animateurs BAFA saisonniers

B. Présentation du document

Issu du projet éducatif du Service Jeunesse*, ce projet de fonctionnement décline la mise en œuvre détaillée, voire technique, des valeurs et des intentions éducatives. Il est formalisé par l'équipe éducative permanente.

L'équipe d'animation doit s'en emparer, le comprendre et s'en inspirer dans les choix de fonctionnement et dans l'organisation matérielle et humaine.

⇒* Consulter le projet éducatif du Service Jeunesse en ligne sur le site web www.provenceverdon.fr à la rubrique « jeunesse »

II. Objectifs

A. Les objectifs éducatifs du service jeunesse

Comme stipulé dans le projet éducatif, voici un rappel des axes et objectifs éducatifs du Service Jeunesse :

Former les citoyens d'aujourd'hui et de demain :

- Amener le jeune vers une citoyenneté active et participative, pour qu'il puisse agir et se développer avec la société qui l'entoure.
- Promouvoir la découverte d'autres cultures, d'autres modes de vie pour comprendre la diversité du monde et sa richesse.
- Favoriser la mixité sous toutes ses formes (sociale, culturelle, des sexes, des âges...).
- Favoriser la participation citoyenne en associant les habitants (enfants, jeunes, parents, adultes) et les partenaires éducatifs.
- Développer les actions en tenant compte des besoins et attentes des jeunes et des parents.
- Permettre une accessibilité à tous aux différents accueils.

Pour aller vers une société plus solidaire :

- Favoriser la tolérance et la reconnaissance de la diversité.
- Multiplier les échanges inter-générationnels et les partages de savoirs.
- Encourager le développement des actions solidaires et humanitaires, que le but soit local, national ou international.
- Favoriser la coopération, la concertation avec les acteurs éducatifs, les partenaires, les jeunes, les parents dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des projets.

Dans le cadre de ces valeurs éducatives, inscrites dans une démarche d'éducation populaire*, l'Accueils de Loisirs développent plusieurs objectifs cités ci-après.

Ils sont déclinés dans les projets pédagogiques qui correspondent aux actions menées.

** L'Éducation populaire se veut être un complément de l'éducation apportée par l'école et les familles. Son rôle et notamment celui des éducateurs est avant tout tourné vers la relation humaine, l'engagement de l'Homme pour une société à sa mesure, solidaire, juste et participative qui vise à son bonheur et à celle de ses citoyens.*

B. Les objectifs généraux de l'accueils de loisirs ados

Toutes les actions du service jeunesse visent à contribuer à l'épanouissement du jeune et à favoriser son autonomie individuelle et collective. Ces valeurs se retrouvent dans chacun de nos objectifs déclinés ci-dessous.

- Favoriser des relations fondées sur le respect, la coopération et l'entraide.
- Permettre aux jeunes de se sentir un citoyen actif sur son territoire.
- Eveiller la créativité et la curiosité des jeunes.

C. Les moyens mis en place pour atteindre ces objectifs

Pour atteindre nos objectifs et répondre à la demande des jeunes, nous prévoyons :

- Des actions qui partent des envies, idées, besoins et attentes des jeunes.
- Des temps de paroles et d'échanges entre les jeunes pour qu'ils puissent s'exprimer, débattre, etc ...
- Un accompagnement des jeunes désireux de s'impliquer dans des projets individuels et collectifs.
- Des actions sur le territoire de nature artistique, culturelle, sportive, citoyenne, etc...
- Des temps pour informer les jeunes sur les dispositifs qui les concernent (Service civique, service volontaire, les appels à projets jeunes, bourses aux permis, Pass temps libre, Pass santé, Pass culture, etc...).
- Des sorties à visée environnementale, culturelle et sportive.
- Des interventions de professionnels extérieurs pour développer les apprentissages.
- La mise en place d'événementiels à caractère artistique, culturel et sportif.

- Des actions intergénérationnelles.
- Des actions, dans la mesure du possible, adaptées ou adaptables à tous.
- L'intégration des parents, des habitants et des acteurs du territoire aux projets par un échange régulier.
- Une méthode d'évaluation qui prend en compte les retours des familles, des habitants, des partenaires, etc...

III. Descriptif du fonctionnement

A. Les périodes et dates de fonctionnement

- Les mercredis après-midi, les vendredis soir et les samedis.
- Les petites vacances scolaires sauf celles de Noël.
- Pendant les vacances scolaires d'été

« Animer, c'est
DONNER DE LA
VIE, c'est mettre en
place une ambiance
de détente »

| Périodes de fonctionnement | Dates de fonctionnement |
|--------------------------------|--|
| Mercredis (temps périscolaire) | Du 8 novembre 2016 au 28 juin 2017 |
| Vendredis (temps périscolaire) | Du 10 novembre 2016 au 30 juin 2017 |
| Samedis | Du 07 janvier au 1er juillet 2017 |
| Vacances scolaires TOUSSAINT | Du jeudi 20 octobre au mercredi 31 octobre 2016 inclus |
| Vacances scolaires HIVER | Du 13 au 24 février 2017 |
| Vacances scolaires PRINTEMPS | Du 10 au 21 avril 2017 |
| Vacances scolaires ÉTÉ | Du 10 juillet au 18 août 2017 |

Pendant ces périodes, les jeunes peuvent être rassemblés à l'heure, la demi-journée, la journée ou même en soirée. Dans le cadre de projets portés par les jeunes, les dates sont prévues avec eux en fonction de leurs disponibilités. Dans tous les cas, les familles et les jeunes sont informés en amont des horaires des rencontres.

B. La communication

Les informations sont communiquées aux familles et aux jeunes par différents moyens (mail, newsletter, affiches, téléphone, tracts, site web, réseaux sociaux, etc...). De plus, la présence des animateurs dans les collèges de Vinon-sur-Verdon et Barjols une fois par semaine pendant la pause méridienne permet de communiquer directement auprès des jeunes.

C. Modalités d'inscription

La participation des jeunes aux activités, nécessite d'avoir un dossier d'inscription complet. Celui-ci comprend :

➤ **Pour tous :**

- Une fiche de renseignement avec les coordonnées des parents et du jeune.
- Une fiche sanitaire de liaison.
- Une fiche d'autorisations remplie et signée.
- Une copie de la page des vaccinations obligatoires du carnet de santé ou un certificat médical attestant que les vaccinations obligatoires du jeune sont à jour.
- Une photo d'identité facultative

➤ **Selon les activités ou cas particuliers, d'autres documents peuvent-être demandés :**

- En cas de participation à des activités sportives spécifiques telles que la plongée subaquatique, sports aériens, vol libre : le certificat médical attestant que votre enfant est apte à la pratique de ces activités

- En cas de participation à certaines activités aquatiques spécifiques, une attestation d'aptitude aquatique et nautique remplie et signée par un maître-nageur sauveteur devra être fournie (imprimé type remis par l'organisateur)
- En cas de situation particulière en matière de garde du jeune : la copie du document officiel mentionnant les termes de celle-ci.
- En cas d'allergie ou de problème de santé spécifique : la photocopie du protocole d'accompagnement individuel (PAI)

Il est possible que le jeune vienne une première fois pour observer, pour s'informer. Dans ce cas, la présence du jeune sans dossier d'inscription est tolérée si aucun déplacement en minibus n'est prévu. Toutefois, le jeune se doit de communiquer à l'animateur les coordonnées du(es) responsable(s) légal (aux) qui sera(ont) prévenu(s). Le jeune devra présenter son **dossier d'inscription complet** à l'équipe pédagogique dès sa **deuxième** présence.

D. Les animations

Toutes les animations partent des jeunes, de leur envie de faire. En effet, les animateurs les rencontrent au sein des collèges une fois par semaine ou dans leur commune, sur les lieux où ils aiment se retrouver. Ils recensent leurs attentes, besoins, envies, idées et centres d'intérêt. Un des rôles de l'animateur est de transformer ces envies en projets d'activités adaptés à ces derniers. Même les latins le disaient : « Animer, c'est donner de la vie ! ».

À partir de là, des projets participatifs qui demandent un investissement régulier de la part du jeune vont naître. Ces projets, qui ont pour but de rendre leur territoire de vie plus attrayant, s'étalent sur plusieurs séances et ont une finalité précise. Ils permettent à l'animateur de faire évoluer un groupe vers une autonomie individuelle et collective et de leur apporter de nouvelles connaissances et compétences. Ces projets peuvent prendre des formes différentes (organisation d'événementiels, restauration et mise en valeur du patrimoine, valorisation des initiatives locales, etc...). Nous prévoyons autant que possible d'approfondir leurs connaissances et compétences par des interventions pédagogiques de prestataires ou de professionnels. Depuis quelques années, nous avons pu constater que l'implication dans un projet permet aux jeunes d'être valorisés et d'évoluer vers une citoyenneté active.

D'autre part, toujours dans l'optique d'atteindre nos objectifs, de favoriser la cohésion sociale chez les jeunes et leur autonomie individuelle et collective, nous prévoyons ponctuellement des rencontres entre pairs. En effet, nous avons constaté que les jeunes ont parfois besoin de partager des moments forts mais ont du mal à s'engager tout de suite. Pour leur permettre de nous rencontrer dans le cadre de l'accueil de loisirs, nous mettons en place dans la mesure du possible des sorties à caractère pédagogique et culturel, des rencontres avec d'autres structures d'accueil collectif de mineurs, des journées d'accueil ludique à thème, etc... De plus, la période des vacances scolaires d'été est quasiment entièrement dédiée à ce genre d'activités ponctuelles, qu'elles soient sportives, artistiques ou culturelles.

Les mini camps et les séjours : dans le cadre des découvertes du territoire ou d'autres environnements, l'accueil de loisirs peut mettre en place, selon la demande, des mini-camps, des séjours ou même des nuitées en bivouac. Ces séjours accessoires (qui entrent dans les actions des accueils de loisirs) favorisent l'enrichissement personnel et collectif des jeunes et développent leur autonomie.

Chaque action est détaillée dans un projet pédagogique spécifique à celle-ci dans lequel sont décrits ses objectifs, son fonctionnement, son échéancier prévisionnel et ses méthodes d'évaluation. Ce dernier est disponible à la demande des familles.

E. Moyens

1. Les locaux et équipements utilisés

En fonction des besoins et des animations, différentes infrastructures municipales (stades, salles polyvalentes, etc...) sont utilisées. Ces équipements, qui sont tous habilités à recevoir du public, sont mis à disposition gratuitement par les communes du territoire.

2. Le matériel

- Minibus de 9 places
- Matériel pédagogique :
 - o Matériel numérique (caméra, appareil photo, micro-enregistreur, etc...)
 - o Matériel musical
 - o Matériel de cirque
 - o Matériel sportif
- Mobilier et matériel de bureau
- Matériel informatique (ordinateurs portables, imprimantes...)

3. Les partenaires financiers et institutionnels

- La Caisse d'Allocations Familiales du Var et de la Mutualité Sociale Agricole du Var
- Région Provence Alpes côte d'Azur, Département du Var
- Le collège Yves Montand de Vinon-sur-Verdon et le collège Joseph d'Arbaud de Barjols
- Services municipaux des sports et de la jeunesse, Accueils de loisirs du territoire
- Information et communication : les mairies du territoire, Radio Verdon, Var Matin
- Syndicats et associations : les associations du territoire, le Parc Naturel Régional du Verdon, le Syndicat d'Initiative de la Zone, les Francas du Var
- Services et organismes sociaux : centre social et culturel Haut Var Verdon, l'Aide sociale à l'enfance, la mission locale, Maisons de service au public du territoire, pôle emploi

F. Assurance

L'assurance de la Communauté de communes Provence Verdon couvre les jeunes inscrits à l'accueil de loisirs ados et tout le personnel, des risques liés aux activités, aux transports et aux locaux. Néanmoins, si un jeune en blesse un autre, c'est sa responsabilité civile qui sera mise en cause. C'est pourquoi nous conseillons fortement aux familles de souscrire une assurance de responsabilité civile extrascolaire.

G. Responsabilité

Sachant que nous fonctionnons sous forme de rendez-vous avec les jeunes, la responsabilité de l'organisateur s'arrête aux horaires effectifs d'activité (transport en minibus compris). Ces horaires sont transmis aux parents par mail ou sms en amont de l'activité.

En cas de retards répétés de la part du jeune sur les lieux de rendez-vous, l'animateur devra prendre les mesures nécessaires pour ne pas perturber le bon fonctionnement de l'accueil. En cas de retard exceptionnel, les parents doivent en informer au plus vite, par téléphone, l'animateur pour qu'une décision commune puisse être prise.

Il peut arriver, sur tout type d'activité, que le jeune ou qu'une partie du groupe se déplace sans animateur. La période de l'adolescence est une période où l'enfant doit être responsabilisé et où l'autonomie doit être mise en avant, valorisée et développée. Dans le cas où les responsables légaux ne sont pas d'accord, ils se doivent de le préciser par écrit à la direction.

IV. Le public

A. Les 11-15 ans – Le cap dit de la « préadolescence »

De grands bouleversements surviennent avec le début de la puberté et l'affirmation des différences (corps déjà développé, comparaison avec autrui etc.).

▪ Le développement du jeune sur le plan physique et intellectuel

De grandes différences commencent à apparaître sur le corps du préadolescent engendrant des questionnements dans l'esprit du jeune.

Chez les filles la phase pré-pubère (parfois avant les 11 ans), engendre l'apparition du corps féminin (seins, poils pubiens, élargissement du bassin, modification du visage, allongement du nez, développement des organes génitaux, apparition des premières règles et premiers boutons de puberté...). Ces changements corporels inévitables véhiculent chez la jeune fille des besoins particuliers. Entre autres celui d'être informée, rassurée et accompagnée dans cette période assez délicate à cet âge-là.

Chez les garçons la phase pré-pubère est plus tardive. Cependant elle n'en est pas moins pour autant une source de questionnements et de changements identitaires. Au contraire les changements physiques chez le jeune préado pourraient se définir en ces quelques points (mue de la voix, transformation du visage, augmentation de la cage thoracique, du volume des testicules et du pénis, pilosité qui commence à se prononcer, notamment sous les aisselles et le visage). Ces mutations physiques entraînent aussi chez le jeune garçon, un besoin d'accompagnement dans cette phase. La prévention est nécessaire, autant que l'appui d'un référent. L'image du père, l'autorité masculine commence à être remise en question. Le jeune face à ces nouvelles hormones tente lui aussi de s'identifier en tant qu'homme. D'où ces changements et ces différences entre les filles et les garçons. Ainsi le jeune garçon a particulièrement besoin d'aide et d'accompagnement de l'adulte pour se construire une personnalité respectueuse à l'égard des autres jeunes, notamment les jeunes filles.

Sur le plan physique, les préadolescents ont un besoin de se dépasser, et de se défouler d'où le rôle de l'animateur de prévoir des activités adaptées.

▪ Le développement psycho-affectif

Les manifestations de la puberté entraînent une perte de repères pour le jeune. Ces manifestations entraînent un bouleversement psychologique. Les premiers sauts d'humeur, les premières facettes du narcissisme entraînant incontestablement la taquinerie des garçons envers les filles. Ces comportements taquins, provocants, sont souvent un moyen pour ces jeunes de masquer leur gêne et leur besoin d'être rassuré quant à ces changements qui s'opèrent. Pendant cette période le jeune commence à se questionner, il est en quête d'identité personnelle. Celui-ci va commencer à se détacher de ses parents tout en cherchant à tester leur amour. Cette période est assez difficile de part et d'autre (limite entre l'enfant, besoin de petit câlins affectueux, et le préado, besoin de reconnaissance de la part de ses parents quant à sa maturité). Cette limite si délicate engendre autant chez les parents que chez les jeunes, le besoin d'être accompagnés et soutenus. La revendication de libertés et sortie de l'enfance sont souvent source de conflits au sein du foyer.

▪ Sur le plan social

Le rôle de l'amitié prend toute sa forme à cet âge-là. Elle devient même exclusive généralement avec quelqu'un du même âge et du même sexe. L'ami devient un confident avec lequel on peut se confier, être intime. L'amitié permet aux jeunes adolescents de répondre à leur besoin d'identification. Elle permet de pouvoir se sentir accompagné, épaulé, écouté et bien entendu d'être compris. Ce qui reste finalement la problématique principale chez ces jeunes en post crise, c'est la sensation de ne pas être compris. Les premiers émois amoureux, aussi commencent à apparaître dans la vie des préados. Concept entraînant une foule de sentiments et émotions encore mal ou peu connus par ces jeunes.

*« L'éducation est pour l'enfance ce qu'est l'eau pour une plante. »
La Rochefoucauld-
Duideauville*

B. Les 15-17 ans – Le cap dit de l'« adolescence »

L'adolescent est en pleine possession de ses moyens physiques. Intellectuellement, son système de pensée est celui de l'adulte, il ne lui manque que l'expérience.

▪ Développement physique et intellectuel

Chez les jeunes filles, cette période est la continuation et la fin de puberté. La pilosité apparaît sous les aisselles. Et dans certains cas les premières ovulations, et le décalage des règles menstruelles.

Chez les garçons, c'est une période d'intenses bouleversements. La croissance en taille se ralentit, le poids augmente, la musculature se développe, l'apparition des poils faciaux et thoraciques ; ainsi que des spermatozoïdes.

Au niveau physique, le besoin de pratiquer un sport se ressent (dépense physique). Le besoin de manger plus se ressent. Enfin, la fatigue et le besoin de récupération s'accroissent.

▪ Le développement psycho-affectif

Le jeune adolescent a besoin d'être reconnu, aimé, compris. Il se cherche et ses rapports avec les autres se modifient. Les premiers rapports amoureux et sexuels commencent. Ce besoin de se rassurer, de se plaire, d'avoir de l'estime de soi. Les premières liaisons amoureuses sont vécues intensément, notamment chez les filles. Cependant comme pour ces relations où l'amour est ressenti de manière dupliquée, les premières ruptures et chagrins d'amour le sont aussi. Une attitude commune aux deux sexes qui diffère par la suite. Les filles continuent à rechercher tendresse et relation durable ; les garçons privilégient sexualité et recherche du plaisir.

▪ Sur le plan social

Ces difficultés que posent l'amour et l'amitié, la relation à l'autre entraînent des réactions différentes : enfermement, isolement, tristesse permanente, fuite de la relation vers des buts socialement valorisés (réussite scolaire, sport de compétition, prise de responsabilités, premiers apprentissages professionnels...). La pensée de l'adolescent pendant cette période devient abstraite. C'est une période de grandes spéculations métaphysiques, scientifiques, philosophiques ou politiques. Socialement, il aime confronter ses idées et opinions à autrui. D'où le besoin de s'affirmer en tant qu'« adulte ». L'adolescent est dans une période où il s'engage parfois pour un idéal, il acquiert une grande ouverture d'esprit et d'écoute intéressée pour certains, blocages et entêtements pour d'autres.

C. L'intergénérationnel

Dans le cadre des orientations du service jeunesse, nous favorisons les échanges entre les différents publics.

1. Avec les 6-11 ans

Dans certaines actions, nous prévoyons d'inviter les accueils de loisirs pour les plus jeunes (6-11 ans) afin de favoriser la responsabilisation chez le jeune adolescent. De plus, ces rencontres permettent de faire le lien entre accueils de loisirs enfants et ados. Enfin, elles permettent de partager un projet vers un nouveau public et aux jeunes ados de prendre le rôle d'« animateur ».

2. Avec les 17 ans et plus

Une fois arrivé à sa majorité, le jeune qui a suivi nos actions peut continuer à vouloir s'impliquer dans l'accueil de loisirs, notamment dans les projets participatifs et citoyens. Nous faisons le choix de continuer à les accueillir, sous leur propre responsabilité et à les accompagner dans leurs projets individuels. En effet, nous pensons que la présence de ces jeunes apporte un plus au reste du groupe et accentue les notions de fraternité et de solidarité.

3. Avec les adultes et personnes âgées

Enfin, nous avons pu remarquer à certaines occasions, que les jeunes adolescents vont à la rencontre des adultes et parfois même des personnes âgées. Nous prévoyons des rencontres intergénérationnelles dans les buts de coopérer, d'impliquer les adultes comme les jeunes dans la vie de leur territoire, de permettre un échange entre jeunes et adultes et ainsi éveiller un peu plus l'envie de « faire ensemble » et unifier notre société.

« La souplesse et la capacité d'adaptation sont des outils indispensables pour faire face aux situations les plus difficiles »
Anonyme

D. L'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou de handicaps

Un des objectifs éducatifs du service jeunesse est de permettre une accessibilité à tous aux différents accueils.

De ce fait, dans la mesure du possible les mineurs atteints de ces troubles sont accueillis. Un protocole d'accueil en trois temps est mis en place :

1. Premier temps : Avant l'accueil

Les démarches qui doivent être effectuées par les parents :

Les parents accompagnés du jeune seront accueillis lors d'un rendez-vous personnalisé, pour exposer le degré d'autonomie du jeune et analyser ensemble quelles activités et quels accueils peuvent être adaptés.

De plus dans le dossier d'inscription, une partie est réservée aux parents, afin qu'ils puissent préciser les problèmes spécifiques du jeunes, son niveau d'autonomie et les aspects susceptibles de mettre en danger le jeune ou ses pairs.

Un document distinct (qui expose les différentes possibilités ou démarches à effectuer en cas de « crises » ou d'urgence) sera transmis à l'organisateur. Ce document s'intitule un P.A.I (protocole d'accueil individualisé), ce document doit être accompagné d'un certificat médical, attestant par un médecin les capacités du jeune à vivre en collectivité et les différentes pratiques sportives que celui-ci peut effectuer.

Les démarches qui doivent être effectuées par l'équipe éducative :

Le directeur informe l'équipe pédagogique (animateur, assistant sanitaire etc...) du trouble du jeune, afin que chacun puisse s'adapter, adapter les activités et être informé de la procédure à suivre en cas de besoin (appel aux parents ou protocole d'urgence etc...).

L'équipe veillera au bon fonctionnement de la procédure, veillera à ce que le jeune ait pris son traitement sur lui lors des sorties (en cas d'automédication) et s'assurera de la confidentialité des informations contenues dans le dossier du jeune.

L'équipe se devra en amont de chaque activité, de rendre le lieu accessible au jeune (facilité d'accès, commodité appropriée etc...).

2. Deuxième temps : Pendant l'accueil

L'équipe d'animation se devra d'informer les autres jeunes du handicap, en s'assurant de la bonne compréhension de tous et du respect du jeune (pas de moqueries, ou de propos discriminants).

L'équipe pédagogique, accompagnera dans la mesure du possible le jeune porteur de handicap à s'exprimer sur son trouble devant les autres jeunes.

L'équipe s'assurera tout au long des actions proposées de les réadapter si besoin, pour que le jeune ne se sente pas « diminué ». Elle se devra d'être encore plus vigilante quant à l'adaptation des actions.

L'équipe s'assurera et développera l'entraide, la responsabilisation et l'accompagnement des autres jeunes en faveur du jeune porteur de handicap.

3. Troisième temps : Après l'accueil

L'équipe fera un retour aux parents du déroulement de la journée.

Le directeur, avec l'équipe d'animation se devra aussi de faire un point entre tous pour analyser et évaluer l'évolution du jeune lors de ses présences à l'accueil de loisirs.

V. Vers un fonctionnement plus « Vert »

Dans le cadre de ses actions le service jeunesse tend vers une démarche d'éducation à l'environnement et au développement durable. En effet par divers moyens et notamment dans son accueil de loisirs, l'équipe éducative cherche à sensibiliser le public (jeunes, familles etc.) à des gestes écoresponsables. L'idée est que chacun porte sa pierre à l'édifice dans la protection de l'environnement. Pour se faire, les animateurs initient les jeunes au tri, au recyclage, à la seconde vie donnée aux objets etc... L'objectif est de mettre en cohérence les actions « citoyennes » que nous entreprenons ponctuellement avec les jeunes à une échelle plus grande. Le jeune et l'équipe éducative étant le premier maillon d'une chaîne humaine. Il est bon de rappeler que notre objectif principal est de guider ces jeunes vers une citoyenneté active au sein de leur territoire.

Le service s'engage donc à travailler et à évoluer dans cet esprit. Opter et développer cette valeur qui nous est chère afin que ces jeunes puissent à leur tour montrer l'exemple.

*« Ne doutez jamais qu'un petit groupe de citoyens engagés et réfléchis puisse changer le monde. En réalité c'est toujours ce qui s'est passé »
M.Mead anthropologue*

Développement durable : définitions

- *C'est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la possibilité, pour les générations à venir, de pouvoir répondre à leurs propres besoins.*
- *C'est l'idée qu'un développement est possible en respectant un parfait équilibre entre ces trois valeurs : économique, social (humain) et écologique.*

VI. Sécurité, hygiène et santé

- Le taux d'encadrement des mineurs

La sécurité des jeunes est une de nos priorités, c'est pourquoi nous respectons les taux d'encadrement déterminés par la législation en vigueur des Accueils collectifs de mineurs, à savoir un animateur pour 12 mineurs maximum (14 en cas de périscolaires).

- La trousse de secours

Les animateurs ne sont pas autorisés à donner ou laisser prendre des médicaments aux jeunes sans une ordonnance médicale et l'accord de la famille. C'est pourquoi notre trousse de premiers secours n'est constituée que d'ustensiles permettant d'effectuer les tous premiers soins (jusqu'à la désinfection d'une plaie bénigne). Tous ces soins sont inscrits dans un registre d'infirmerie. Ainsi nous assurons le suivi sanitaire.

- Les blessures plus sérieuses

En cas de blessure plus sérieuse, les secours sont premièrement appelés et les familles prévenues. La fiche sanitaire de liaison présente dans le dossier d'inscription se doit d'être complète et à jour car elle est systématiquement transmise aux équipes médicales qui prendront les mesures nécessaires à l'état du jeune. Dès la prise en charge de l'équipe médicale, l'adolescent n'est plus sous la responsabilité de l'organisateur. En cas d'avance financière faite par la direction (médecin, pharmacie...), la famille devra rembourser ces frais dans les meilleurs délais.

- En cas d'accident grave

En cas d'accident grave, il convient de suivre un protocole bien défini par la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS). Nous sommes donc tenus d'alerter en premier lieu les pompiers ou secouristes, puis les familles et l'organisateur, ainsi que la DDCS. Un rapport complet sera également transmis à ce dernier organisme. Il présentera les circonstances exactes de l'événement.

- Traitements - maladies

En cas de prises de médicaments quels qu'ils soient (ventoline, doliprane, etc...), une ordonnance médicale nominative et actuelle doit être fournie. Attention en cas d'automédication il est important de le préciser sur la fiche sanitaire de liaison.

Si le jeune est souffrant, les parents seront avertis pour qu'ils viennent chercher leur enfant. En effet, l'accueil de loisirs est un lieu collectif et nous nous devons donc d'éviter le risque de propagation de virus.

- Hygiène alimentaire

Concernant les pique niques, qui sont fournis par les familles, nous conseillons fortement d'éviter les produits instables (œufs, jambon cuit, etc...) ; même si nous disposons de glacières et de sacs isothermes.

- Tenues des jeunes

Enfin, il semble important de préciser que le jeune participe à des activités qui peuvent être sportives ou salissantes. Nous conseillons donc aux jeunes de venir avec une tenue adaptée.

VII. La pédagogie appliquée et le rôle de l'équipe éducative

A. La pédagogie appliquée

Pour répondre à nos objectifs éducatifs, notre pédagogie vise à accompagner le jeune, le guider, pour lui permettre de s'épanouir dans la société et en tant qu'individu. Nos principes et nos pratiques pédagogiques s'apparentent à celle de Maria Montessori qui cite et décrit l'éducateur comme un symbole : sa vision de notre rôle au sein de la jeunesse est que tout est dans la graine (la graine étant l'enfant ou le jeune) et où nous éducateurs, animateurs, enseignants ne sommes que des jardiniers bienveillants et émerveillés. D'où notre conception de faire éclore, accompagner le développement, permettre à l'individu de s'épanouir. Toutes nos intentions sont basées sur des valeurs laïques et républicaines et sur la convention internationale relative aux droits de l'enfant.

⇒ Cf projet éducatif du service jeunesse

L'idée majoritaire est que chaque adolescent est bon naturellement. Une de nos missions est de permettre aux jeunes de « métaboliser » ses « problèmes /envies/désirs » afin d'en faire une occasion d'investissement intellectuel, d'exploration mentale ou de découverte du monde. Ces orientations sont un moyen de grandir soi-même en collectivité et de construire le monde de demain ! Ainsi notre méthode d'accompagnement est le « faire avec », pour que chacun s'imprègne du concept d'agir pour l'autre et avec l'autre afin de se développer soi-même...

B. Le rôle de l'animateur

L'animateur se doit d'avoir un rôle et des missions bien définis par rapport à lui-même, par rapport aux jeunes, par rapport au reste de l'équipe et par rapport à l'environnement. Voici quelques points exhaustifs quant à son rôle :

- Par rapport à lui-même :

L'animateur doit être capable de s'adapter aux contraintes de la vie collective.

Il doit connaître ses limites et ne pas se laisser dépasser.

Il doit accepter les remarques et savoir se remettre en question.

Il doit prendre des initiatives et être rigoureux dans son travail.

Il se doit d'être attentif, sociable, motivé, souriant, créatif, dynamique et impliqué.

Il se doit d'avoir un bon sens moral.

- Par rapport aux jeunes :

Il doit être le garant de la sécurité et de l'intégrité physique, morale et affective des jeunes.

Il doit être un modèle d'exemplarité pour les jeunes dans ses actes et ses paroles.

Il se doit de contribuer à l'épanouissement personnel et collectif des jeunes.

Il se doit de respecter le rythme des jeunes.

Il se doit de faire respecter les règles et de s'adapter aux situations imprévues.

- Par rapport au reste de l'équipe :

L'animateur travaille en équipe, de ce fait il doit être tolérant et patient.

Il se doit de communiquer et informer l'équipe des problèmes rencontrés.

Il se doit de demander de l'aide à ses pairs ou au directeur si le besoin s'en ressent.

Il se doit de respecter ses collègues par son attitude et son savoir être.

Il participe à l'évaluation des projets d'activités avec le reste de l'équipe.

- Par rapport à l'environnement :

L'animateur se doit de connaître l'environnement où il se situe avant de le faire découvrir.

Il se doit de respecter cet environnement.

Il doit connaître les règles de sécurité et d'encadrement des mineurs.

C. Le rôle du directeur/animateur

Le directeur fait partie de l'équipe d'animation, il se doit en tant qu'animateur à part entière d'assumer ses missions et ses rôles éducatifs. Néanmoins par sa position de directeur de l'accueil de loisirs ados, il assume des fonctions supplémentaires :

Il a un rôle de « formation » et d'accompagnement des animateurs, notamment des stagiaires BAFA.

Il se doit de les guider à travers leur expérience et de les conseiller pour qu'ils évoluent.

Il se doit d'impliquer et d'informer les familles sur le déroulement et l'évolution de leurs enfants.

Il se doit d'être une personne référente pour faire la passerelle entre la coordinatrice du service jeunesse, les familles et les animateurs.

Il se doit d'écouter les remontées, désirs et ressentis des parents, des jeunes mais aussi des animateurs.

Il se doit de mettre en place des règles non négociables ou négociables relatives au bon fonctionnement de l'accueil.

Il se doit de participer à l'évaluation du travail fourni par les animateurs afin d'améliorer le service.

VIII. L'évaluation des accueils de loisirs

L'évaluation consiste à créer des informations concrètes qui permettent d'avancer, de réguler et d'évoluer. Elle se base sur une série de critères et de facteurs observables ou quantifiables. On y mesure un écart entre un prévisionnel et un réalisé. Même si chaque projet sera évalué d'une manière différente ou par différentes personnes, l'évaluation doit être présente avant, pendant et après chaque action.

C'est pourquoi il est prévu pour chaque activité, dans chaque action et projet de mener d'une part une évaluation qualitative (plaisir des jeunes, apprentissages, retour des acteurs, pédagogie appliquée, communication, prestations extérieures, etc...) et d'autre part une évaluation quantitative (nombre de séances, nombre de jeunes inscrits, assiduité, nouveaux inscrits, communes concernées, etc...).

Enfin, une évaluation globale nommée « Bilan annuel » synthétise ces différentes données de manière à réadapter et réguler si besoin le fonctionnement des accueils de loisirs.

ANNEXE

Pour information : la charte d'engagement de la vie collective

POUR L'ANIMATEUR AUX JEUNES

- 1- Toutes les infos que j'ai qui pourraient t'aider, je les partagerai.
- 2- À ton écoute je serai, à tes besoins je m'adapterai.
- 3- Par mon comportement je te guiderai, sur la voie de ton épanouissement personnel je t'amènerai.
- 4- Même dans les moments de doutes, attentif, sociable, motivé, souriant, créatif, dynamique, impliqué et tolérant, pour toi je resterai
- 5- Ta sécurité je préserverai et en un seul morceau j'essaierai de te ramener.
- 6- Sans te blesser je te taquinerai et à ta sensibilité je veillerai.
- 7- Toi, les autres et toute autre créature, qui respire ou non, je respecterai.
- 8- Par cette signature, à nous rejoindre je t'invite et à t'accueillir je m'engage.

POUR LE JEUNE

- 1- Les autres jeunes et les règles de vie je respecterai, le matériel je préserverai.
- 2- En cas de conflits ou problèmes à l'animateur je me confierai.
- 3- Aux activités, échanges, moments de vie collective et aux débats je participerai.
- 4- Mon portable, de côté, je mettrai.
- 5- De mon retard, ou de mon absence, mon animateur je préviendrai.
- 6- Par cette signature, les termes de ce contrat, j'accepte.

Règlement intérieur

Préambule

La Communauté de Communes Provence Verdon organise un Accueil de Loisirs Ados en gestion directe.

Cet accueil est déclaré en tant qu'Accueil collectif de mineurs auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale du Var. Le présent règlement intérieur vient en complément du projet de fonctionnement annuel, téléchargeable sur le site web : [www.provenceverdon.fr/rubrique jeunesse](http://www.provenceverdon.fr/rubrique%20jeunesse) ou disponible en version papier à la demande de chacun. Il définit les principales règles à respecter pour le bon fonctionnement de l'Accueils de Loisirs Ados.

1. Publics :

L'Accueil s'adresse en priorité aux jeunes âgés de 11 à 17 ans habitant sur le territoire de la communauté de communes. Selon les activités et les places disponibles, les enfants qui ont 11 ans dans l'année peuvent s'inscrire.

2. Responsabilité :

L'équipe d'animation est responsable du jeune uniquement durant les heures effectives de l'activité comprenant également les temps de trajets **en minibus**. Elle n'est pas responsable du temps du trajet du jeune avant et après l'activité, que le jeune vienne seul, accompagné de ses parents ou dans les cas de covoiturage. Les horaires de l'activité sont communiqués en amont et par écrit (mail, sms, réseaux sociaux, plaquette d'information...) au jeune et à la famille.

Il sera demandé au jeune, au parent, au tuteur légal de respecter les horaires de rendez-vous communiqués par l'animateur. Tout retard devra être signalé à l'animateur de préférence par sms. Si la personne autorisée à récupérer le jeune est en retard et injoignable par téléphone, l'animateur prendra les mesures nécessaires pour ne pas laisser le jeune seul. En cas de retards répétés, le directeur de l'Accueil pourra être amené à refuser le jeune pour ne pas perturber le fonctionnement.

Dans le cas où la personne autorisée souhaite venir chercher le jeune avant la fin de l'activité, il devra signer une décharge de responsabilité auprès de la direction de l'Accueil de Loisirs.

3. Assurance :

La Communauté de Communes Provence Verdon a souscrit une police d'assurance en responsabilité civile. Le jeune devra lui aussi être couvert en responsabilité civile par le régime de ses parents ou du tuteur légal qui en est responsable pour les dégâts occasionnés aux installations ou aux matériels, pour les dommages causés par le jeune à autrui et pour les dommages qu'il peut subir (**attestation d'assurance extrascolaire**).

4. Inscriptions :

Les inscriptions doivent se faire obligatoirement dans les délais communiqués en amont par l'organisateur. La priorité est donnée aux jeunes du territoire de la Communauté de Communes Provence Verdon. Néanmoins les jeunes originaires des autres communes pourront s'inscrire si des places sont disponibles.

Pour participer aux activités, le jeune doit rendre son dossier d'inscription complet. Selon l'activité proposée, une « séance d'observation » sans dossier peut être tolérée à condition qu'il n'y ait pas de déplacement en minibus. Le dossier devra être remis à l'animateur à la deuxième séance. Dans le cas inverse, le jeune ne pourra pas être admis.

La famille s'engage à renseigner des informations complètes et exactes dans le dossier d'inscription. Ces informations confidentielles se doivent d'être mise à jour. C'est pourquoi le responsable légal du jeune s'engage à informer la direction de tout changement de situation.

En cas d'activité payante, le paiement doit être effectué intégralement à l'inscription. En cas d'absence du jeune à l'activité, le remboursement se fera sur présentation d'un certificat médical ou pour tout autre motif valable présenté sous 48h.

Des activités peuvent être annulées par l'organisateur pour diverses raisons valables (conditions météorologiques, absence d'intervenants, maladie de l'animateur...). Dans ce cas, la famille sera prévenue et remboursée mais dans la mesure du possible, une activité de remplacement sera proposée.

5. Absences :

Pour toute absence du jeune (quel que soit le motif), il est obligatoire d'en informer l'équipe d'animation par téléphone avant l'activité dans les plus brefs délais.

6. Santé et sécurité :

L'équipe d'encadrement ne peut en aucun cas administrer un médicament aux jeunes, quel qu'il soit (ventoline, doliprane, etc...). Néanmoins l'animateur peut accompagner le jeune dans la prise d'un médicament en cas de présentation d'une ordonnance médicale nominative et récente. Les médicaments devront être fournis dans leurs emballages d'origine et munis de leurs notices. En cas d'automédication, il est nécessaire que ce soit précisé sur la fiche sanitaire de liaison (ventoline comprise).

En cas d'accident et/ou de maladie, la procédure mise en œuvre par le personnel d'encadrement est la suivante :

- Blessures sans gravité : soins apportés par l'animateur. Ce soin figurera sur le registre d'infirmerie et sera signé par l'encadrant formé aux premiers secours. Les parents (s'ils viennent chercher leur enfant) en seront informés.
- Maladie : les parents seront appelés et devront venir chercher leur enfant.
- Accident grave : appel des services de secours et simultanément des parents ou autre responsable. Dans le cas où le jeune est transporté par l'équipe de secours, un des responsables de l'enfant devra le rejoindre au plus vite.

En cas d'avance de frais médicaux par l'organisateur, la famille devra rembourser dans les meilleurs délais.

7. Encadrement et activités

Le nombre et la qualification des encadrants sont établis dans le respect de la réglementation en vigueur.

Durant les animations, l'animateur peut par moment, accorder aux jeunes de plus de 12 ans, de se déplacer par petits groupes en autonomie. Dans le cas où les responsables légaux ne sont pas d'accord, ils se doivent de le préciser par écrit à la direction.

8. Règles de vie

Chacun se doit d'avoir un comportement respectueux. Une charte de bonne conduite sera signée par les jeunes et l'animateur lors de la première présence. Cette charte servira de contrat de confiance entre les différentes parties.

9. Objets personnels

Afin d'éviter les pertes ou les vols, il est vivement déconseillé au jeune d'avoir sur lui des objets de valeur tels que bijoux, téléphones portables, jeux vidéo, vêtements de marque. En cas de pertes, dégradations ou de vols de ces objets, l'équipe d'encadrement décline toute responsabilité.

10. Tenue vestimentaire

Pour chaque activité, le jeune se doit d'avoir une tenue correcte et adaptée.

11. Dégradation

Toute dégradation volontaire des locaux, équipements ou matériels par un jeune entraînera son remplacement ou son remboursement aux frais de la famille.

12. Tenue et comportement du jeune

Pour veiller au bon fonctionnement des accueils, certaines règles sont non-négociables. Il est interdit :

- D'apporter tout médicament sans ordonnance
- D'avoir sur soi tout objet pouvant être dangereux (couteau, cutter, etc...).
- De fumer en présence des autres jeunes.
- De venir sous l'effet de produits stupéfiants ou d'alcool et d'en consommer pendant l'accueil.
- D'amener des animaux.

À la suite de comportements irrespectueux vis-à-vis des autres jeunes, de l'équipe d'animation, en cas de mise en danger de lui-même ou du reste du groupe ou de dégradation volontaire ou tout simplement du non-respect de ce présent règlement, le directeur de l'Accueil de Loisirs, avec l'accord de la coordinatrice jeunesse, pourra prononcer une exclusion temporaire ou définitive du jeune, sans possibilité de remboursement.